

EXEMPLAIRE ORIGINAL

Date d'inspection : 17/02/2015

N° de rapport : 20150217002001

Procès-verbal de contrôle de toute installation électrique domestique en basse tension

Types de contrôle:

Visite de contrôle périodique des installations à basse tension domestiques tous les 25 ans (R.G.I.E. – Art.271, dispositions dérogatoires Art.271bis et A.M. du 4 décembre 2006)

1. Renseignements d'identification :

<p>1a. Agent visiteur Nom : Falise Prénom : Olivier GSM : 0490/64.91.97</p>	<p>1b. <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire – <input type="checkbox"/> Gestionnaire -- <input type="checkbox"/> Exploitant Nom : Braine Prénom : Vanessa Rue : Thier d'Oupeye Numéro et boîte : 146 Code postal : 4683 Commune : Oupeye</p>
<p>1c. Adresse de l'installation faisant l'objet de la visite Rue : Thier d'Oupeye Numéro et boîte : 146 Etage : / Appartement n° : / Code postal : 4683 Commune : Oupeye</p>	<p>1d. Type d'habitation : <input checked="" type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Appartement <input type="checkbox"/> Studio <input type="checkbox"/> Unité de travail domestique <input type="checkbox"/> Partie commune <input type="checkbox"/> Autre</p>

2. Description générale du ou des branchements :

Section du câble de branchement : 4 x 10 mm² OK Non OK
 Nombre de branchements : 1
 Valeurs par branchement : 50 A

2a. Tension nominale de l'installation : Un : Mono 230 VAC	2b. Valeur nominale de la protection du branchement : In : 50 A
--	---

3. Nombre de tableaux et de circuits terminaux :

3a. Nombre de tableaux : 1	3b. Nombre de circuits terminaux : Voir schémas
-----------------------------------	--

4. Contrôle :

4a. Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : RE = 24 Ω	4b. valeur du niveau d'isolement général : Ri gén.= 2,9 MΩ
--	--

Contrôles effectués par l'agent-visiteur :

Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas :	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK
Le contrôle de l'état (fixations, détériorations,) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition, :	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK
Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects :	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK
Le contrôle du type et du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test :	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK
Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut entre 2,5 et 2,75 fois la sensibilité de l'appareil :	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK
Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles principale et supplémentaire et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe ou mobile à poste fixe :	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK
Le contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens :	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK
Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens :	<input checked="" type="checkbox"/> Remarque
Le contrôle de la correspondance entre les dispositifs de protection contre les surintensités installées et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent :	<input checked="" type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> Non OK

5. Infractions aux impositions du R.G.I.E.: Néant

6. Remarques :

- Appareils aux points lumineux non placés lors du présent contrôle
- Les prises sans terre ne peuvent alimenter les appareils de classe I
- La machine à lessiver et le séchoir ne sont placés lors du présent contrôle
- Pas d'appareils mobiles placés lors du présent contrôle
- Seules les parties normalement visibles et accessibles font partie du présent contrôle
- Seul la maison/l'appartement/le studio/unité de travail domestique conformément aux schémas fait partie du présent contrôle
- Installation en partie réalisée avant 1981, les dispositions dérogatoires sont d'application

7. Conclusions :

<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">▪ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.).▪ Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. (tous les 25 ans pour les installations domestiques)▪ Des mesures adéquates ont été prises par l'organisme agréé pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage.▪ Le ou les schémas unifilaires et de position ont été à nouveau visés par l'organisme agréé
-------------------------------------	---

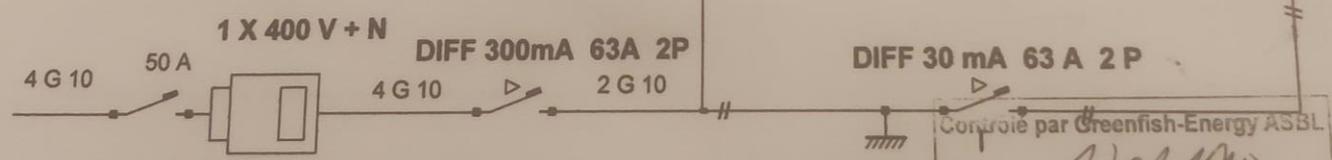
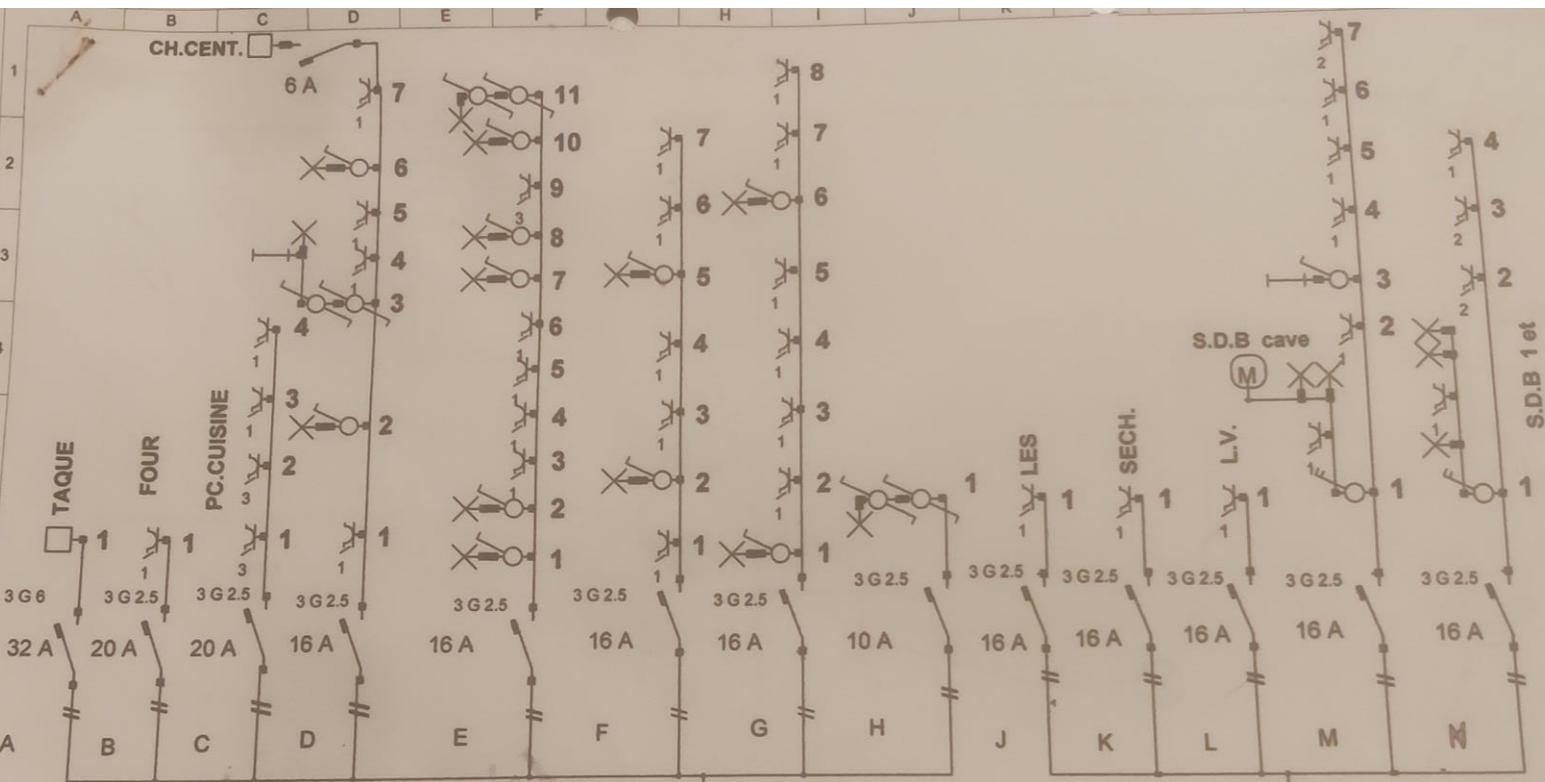
8. Prescriptions réglementaires

- a. L'obligation de conserver le procès-verbal de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
- b. L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
- c. L'obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'électricité.
- d. L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Cet exemplaire en format PDF est la version originale et peut être diffusé en copie.

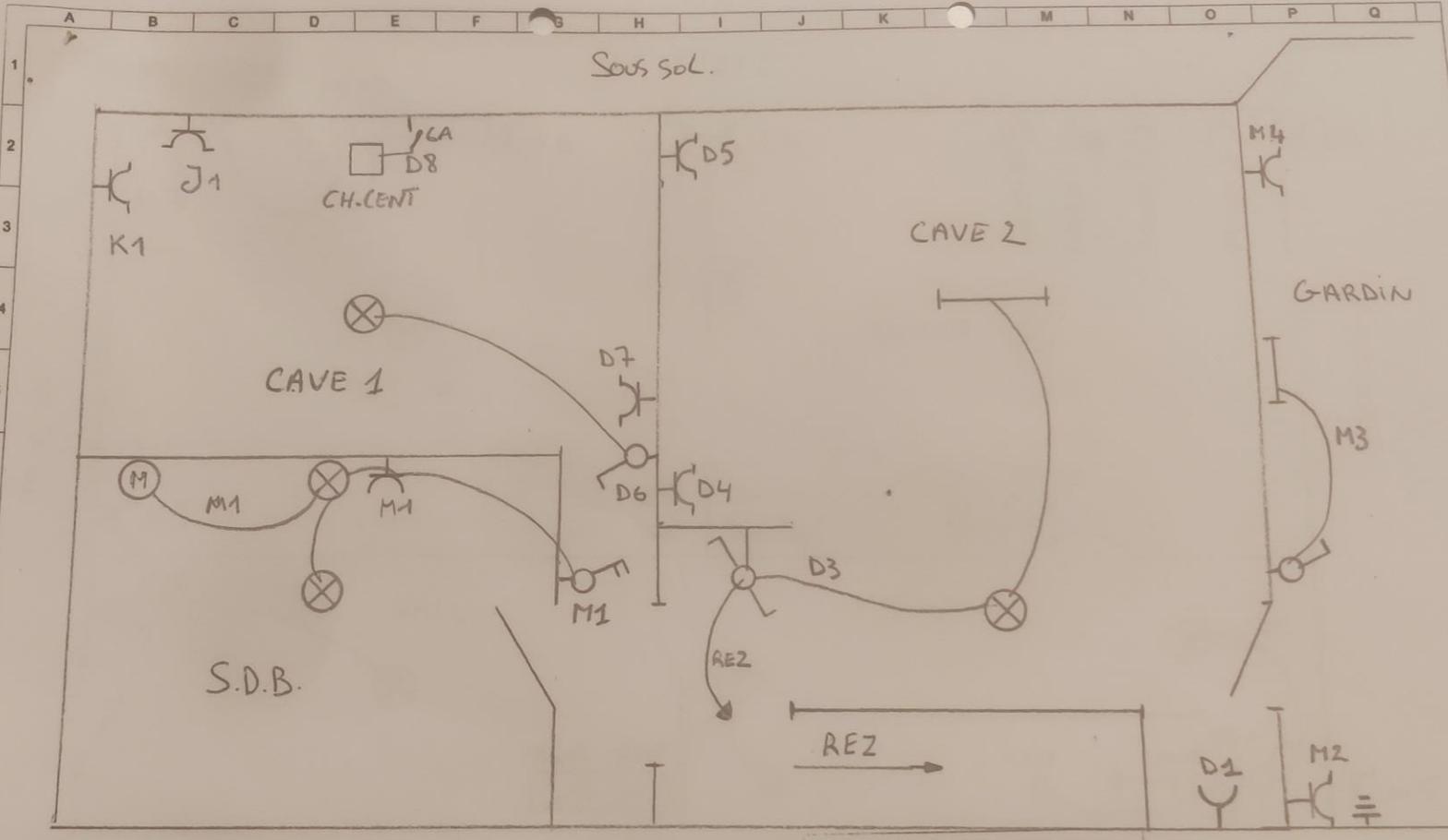
L'AGENT VISITEUR
Olivier Falise

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Falise", is written over a light blue rectangular background.



Contrôle par Greenfish-Energy ASBL
 Date : 7/02/2015
 Inspecteur 002 - Olivier FALISE

INSTALLATEUR	INSTALLATION	AGENT DE CONTRÔLE	Dessiné le :	01 05
Ets.CHARLIER Alain Rue Vert Buisson,65 4020 JUPILLE/MEUSE	BRAINE Vanessa T'hier D'Oupeye 146 4680 OUPEYE		02/02/2015	

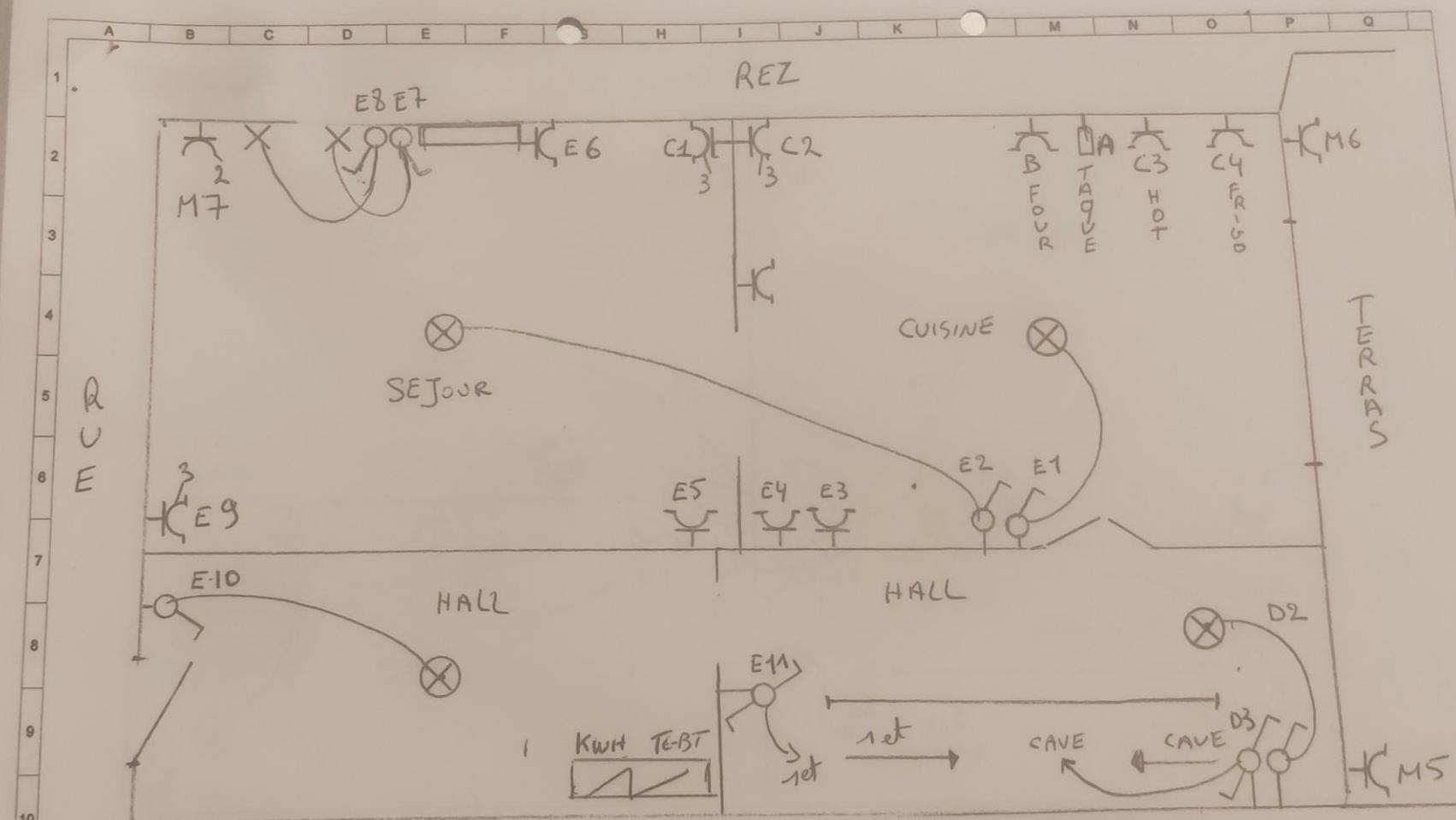


Contrôlé par Greenfish-Energy ASBL

Date : *17/01/2015*

Inspecteur 002 - Olivier FALISE

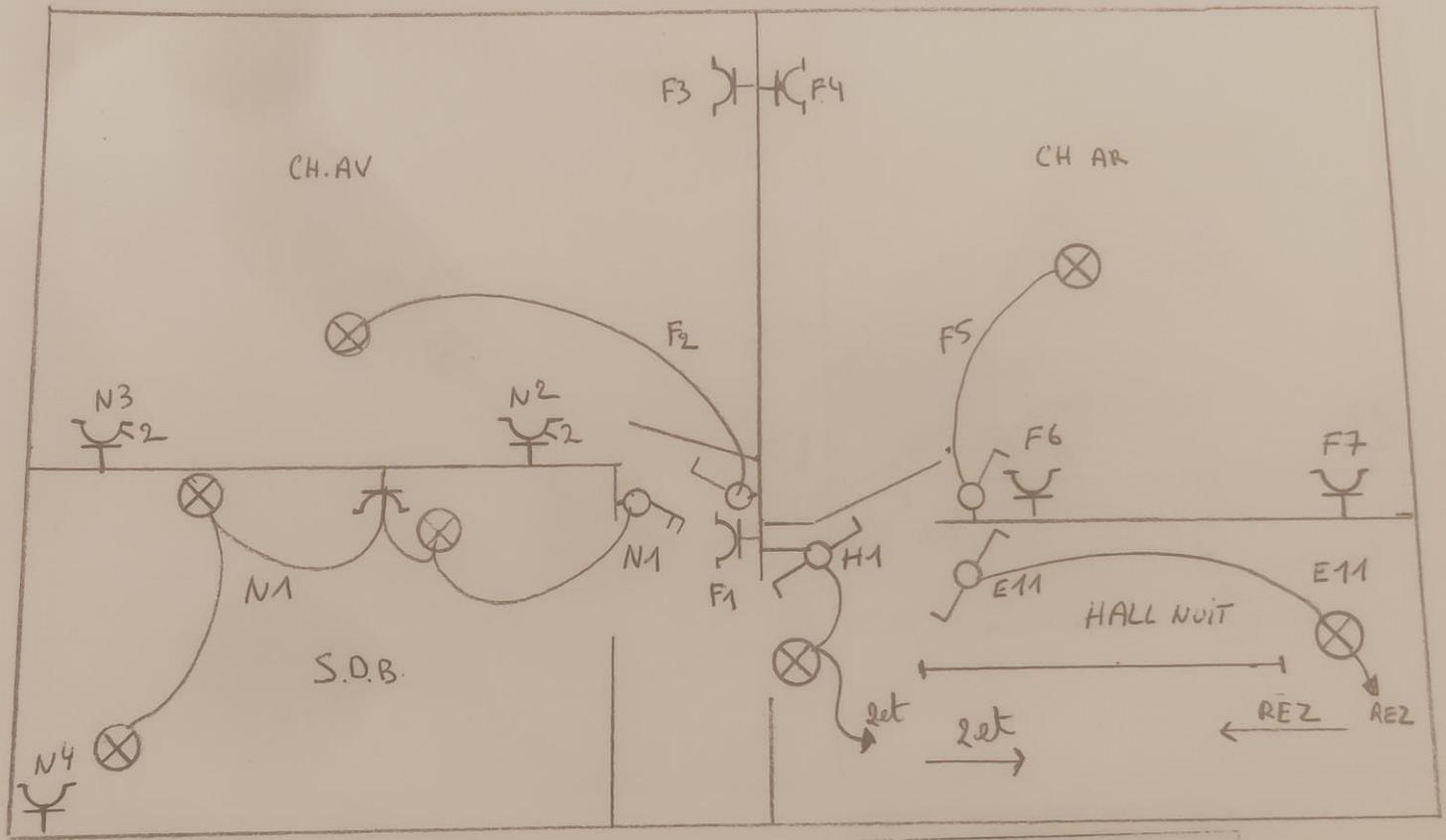
INSTALLATEUR Ets.CHARLIER Alain Rue Vert Buisson,65 4020 JUPILLE/MEUSE	INSTALLATION BRAINE Vanessa T'lhier D'Oupeye 146 4680 OUPEYE	AGENT DE CONTRÔLE <i>[Signature]</i>	Dessiné le : 02/02/2015	02 05
--	--	--	----------------------------	----------



Contrôlé par Greenfish-Energy ASBL

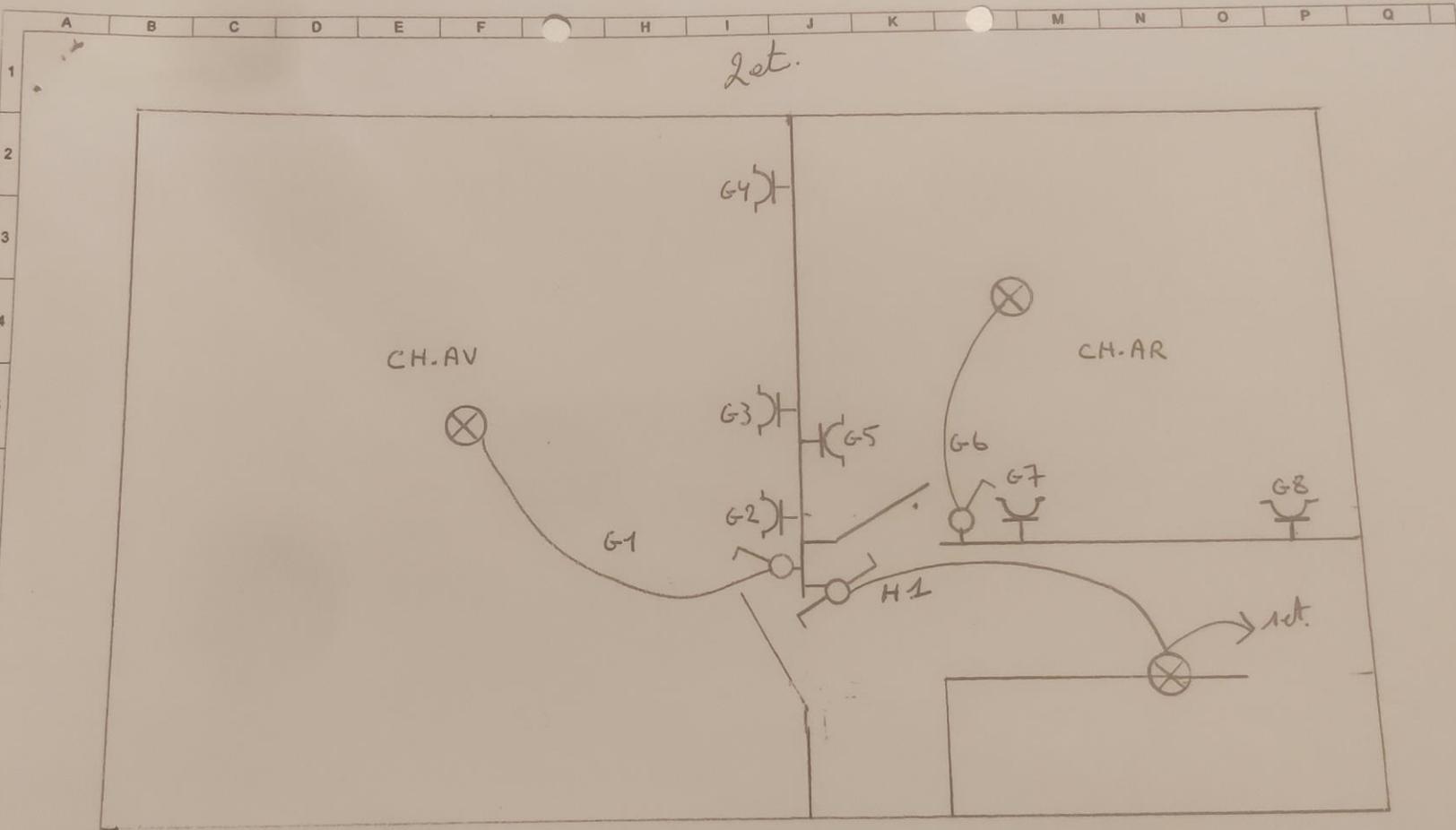
Date : 14/02/2015
 Inspecteur 002 - Olivier FALISE

INSTALLATEUR	INSTALLATION	AGENT DE CONTRÔLE						
Ets. CHARLIER Alain Rue Vert Buisson, 65 4020 JUPILLE/MEUSE	BRAINE Vanessa T'ihier D'Oupeye 146 4680 OUPEYE			<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1691 1316 1937 1348">Dessiné le :</td> <td data-bbox="1937 1316 2038 1348">03</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1691 1348 1937 1420">02/02/2015</td> <td data-bbox="1937 1348 2038 1420">05</td> </tr> </table>	Dessiné le :	03	02/02/2015	05
Dessiné le :	03							
02/02/2015	05							



Contrôlé par Greenfish-Energy ASBL
 Date : *14/02/15*
 Inspecteur 002 - Olivier FALISE

INSTALLATEUR	INSTALLATION	AGENT DE CONTRÔLE		Dessiné le :	04
Ets.CHARLIER Alain Rue Vert Bulsson,66 4020 JUPILLE/MEUSE	BRAINE Vanessa T'ihier D'Oupeye 146 4680 OUPEYE			02/02/2015	05



Constaté par Greenfish-Energy ASBL

Date : 17/02/2015

11	INSTALLATEUR	INSTALLATION	AGENT DE CONTRÔLE	Inspecteur 002 - Olivier FALISE
	Ets.CHARLIER Alain	BRAINE Vanessa		Dessiné le : 05